

**Produit:** **CRAYVALLAC® SUPER**

Page: 1 / 8

Numéro de FDS: 210478-001 (Version 6.2)

Date 27.01.2017 (Annule et remplace : 30.07.2015)

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

### 1.1. Identification du produit

**Nom de la substance:**

Nom d'Enregistrement REACH: 99422018

Numéro d'Enregistrement REACH: 01-2119545465-35-0000

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation de la substance/du mélange :** Additif pour :  
Peintures, Revêtements, Encres, Adhésifs

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	ARKEMA Résines de revêtement 420 rue d'Estienne d'Orves 92705 Colombes Cedex, FRANCE Téléphone: +33 1 49 00 80 80 Téléfax: +33 1 49 00 83 96 Adresse e-mail: pars-drp-fds@arkema.com <a href="http://www.arkema.com">http://www.arkema.com</a>
-------------	---

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**+ 33 1 49 00 77 77**  
**Numéro d'appel d'urgence européen : 112**  
**France ORFILA : 01 45 42 59 59**

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008):**

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Éléments d'étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008):**

Indications complémentaires: Ce produit ne nécessite pas d'étiquetage.

### 2.3. Autres dangers

**Effets possibles sur la santé:**

Inhalation: Inhalation de poussières: A fortes concentrations Risque d'irritation pour les voies respiratoires  
Contact avec les yeux: Légèrement irritant pour les yeux

**Effets sur l'environnement:**

Nocif pour les algues. Nocif pour la daphnie. Facilement biodégradable. Non bioaccumulable.

**Dangers physico-chimiques:**

En présence d'une source d'ignition : Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air. Décomposition thermique en produits toxiques.  
Produits de décomposition : voir chapitre 10

**Divers:**

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Cette substance ne répond ni aux critères PBT, ni aux critères vPvB du règlement REACH, annexe XIII.

## 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

**Nature chimique<sup>1</sup>:** Cette substance est une substance multi-constituant.  
Cire micronisée

<sup>1</sup>: Voir chapitre 14 pour le nom approprié de l'expédition

---

#### 4. PREMIERS SECOURS

##### 4.1. Description des premiers soins nécessaires:

**Conseils généraux:**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé (y compris les chaussures).

**Inhalation:**

Inhalation de poussières: Faire moucher.

Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

**Contact avec la peau:**

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

**Contact avec les yeux:**

Poussières : Lavage immédiat, abondant et prolongé à l'eau en écartant bien les paupières. Enlever les particules restantes sous les paupières. Si l'irritation persiste, consulter un ophtalmologiste.

**Ingestion:**

En cas de troubles : Consulter un médecin.

**Protection pour les secouristes:**

Vêtements de protection et gants imperméables. Poussières : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés: Pas de données disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires: Pas de données disponibles.

---

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

##### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés:** Mousse, dioxyde de carbone, poudre chimique.

**Moyens d'extinction inappropriés:** Jet d'eau à grand débit

##### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Par combustion, formation de produits toxiques: Oxydes de carbone

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

##### 5.3. Conseils aux pompiers:

**Méthodes particulières d'intervention:**

Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau. Prévoir un système d'évacuation rapide des conteneurs. En cas d'incendie à proximité, éloigner les sacs.

**Actions spéciales pour la protection des pompiers:**

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

---

#### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

##### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Prohiber toute source d'étincelles et d'ignition - Ne pas fumer. Eviter le contact avec la peau, les yeux et l'inhalation des poussières. Porter un masque à poussières et des lunettes si nécessaire. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

##### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas décharger dans l'environnement. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

##### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

**Récupération:**

Collecter dans des récipients appropriés pour élimination. Balayer pour éviter les risques de glissade. Utiliser des outils anti-étincelles.

**Élimination:**

Éliminer le produit par incinération (en accord avec les réglementations locales et nationales).

**6.4. Référence à d'autres rubriques:** Aucun(e).**7. MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:****Mesures techniques/Précautions:**

Consignes de stockage et de manipulation applicables aux produits: Solides. PULVERULENTS, formant des mélanges EXPLOSIBLES avec l'air (En présence d'une source d'ignition).

Prévoir une ventilation et une évacuation appropriées au niveau des équipements et des endroits où la poussière peut se former. Prévoir douches, fontaines oculaires Prévoir poste d'eau à proximité. Prévoir mise à la terre des équipements.

**Précautions pour la manipulation sans danger:**

Éviter l'accumulation de poussière dans les espaces confinés. Éviter la formation de poussière. En cas de formation de poussières, porter un masque à poussière. Éviter le chargement en pluie pouvant provoquer l'inflammation du produit. Prohiber toute source d'étincelles et d'ignition - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**Mesures d'hygiène:**

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter l'inhalation de la poussière.

Se laver les mains après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:**

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver dans le conteneur d'origine. Stocker à l'abri de la chaleur et des points d'ignition. Prévoir mise à la terre et matériels électriques utilisables en atmosphère explosive.

**Produits incompatibles:**

Oxydants forts

**Matériel d'emballage:**

**Recommandé:** Métaux

**A éviter:** Matières plastiques

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):** Aucun(e).**8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle:****Valeurs limites d'exposition (poussières)**

Source	Date	Type de valeur	Valeur (ppm)	Valeur (mg/m3)	Remarques
INRS (FR)	01 2008	VME	–	5	Fraction alvéolaire. Valeur réglementaire contraignante
INRS (FR)	01 2008	VME	–	10	Fraction inhalable. Valeur réglementaire contraignante
ACGIH (US)	02 2012	TWA	–	10	Particules inhalables.
ACGIH (US)	02 2012	TWA	–	3	Poussières alvéolaires.

**Valeurs limites d'exposition**

Non pertinent

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

Utilisation finale	Inhalation	Ingestion	Contact avec la peau
Travailleurs	17,3 mg/m <sup>3</sup> (LE, LT)		
Consommateurs	8,6 mg/m <sup>3</sup> (LE, LT)		

**LE** : Effets locaux, **SE** : Effets systémiques, **LT** : Long terme, **ST** : Court terme

**Concentration prévisible sans effet (PNEC):**

Compartiment:	Valeur:
Sol	3714,9 mg/kg dw
Eau de mer	0,074 mg/l
Eau douce	0,74 mg/l

**8.2. Contrôles de l'exposition:****Mesures générales de protection:**

Prévoir une ventilation et une évacuation appropriées au niveau des équipements et des endroits où la poussière peut se former.

**Équipement de protection individuelle:**

Protection respiratoire:	Le port d'un appareil respiratoire est requis en cas d'exposition aux poussières. Type de Filtre recommandé: P3 En cas de fumées dangereuses, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Protection des mains:	Gants de protection
Protection des yeux/du visage:	Lunettes de sécurité avec protections latérales
Protection de la peau et du corps:	Vêtement de protection approprié. Chaussures de sécurité

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans l'environnement.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect:**

<b>État physique (20°C):</b>	solide
<b>Forme:</b>	poudre
<b>Couleur:</b>	blanc cassé
<b>Granulométrie:</b>	D10 : 1,8 µm D90 : 15 µm
<b>Odeur:</b>	Aucun(e).
<b>Seuil olfactif:</b>	Non pertinent
<b>pH:</b>	Non applicable
<b>Point/intervalle de fusion :</b>	117 - 127 °C (OCDE ligne directrice 102)
<b>Température d'ébullition :</b>	>= 250 °C Se décompose avant de bouillir. (OCDE ligne directrice 103)
<b>Point d'éclair:</b>	Non applicable
<b>Taux d'évaporation:</b>	Pas de données disponibles.
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	
Inflammabilité:	Produit non inflammable (Norme A10)
<b>Pression de vapeur:</b>	0,00004 Pa , à 25 °C (OCDE ligne directrice 104)
<b>Masse volumique de la vapeur:</b>	Pas de données disponibles.
<b>Masse volumique:</b>	0,929 g/cm <sup>3</sup> , à 20 °C (OCDE ligne directrice 109)
<b>Hydrosolubilité:</b>	0,021 mg/l insoluble
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau:</b>	log Kow : > 6 , à 25 °C (OCDE Ligne directrice 117)
<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	> 400 °C
<b>Température de décomposition:</b>	>= 250 °C
<b>Viscosité, dynamique:</b>	Non applicable
<b>Propriétés explosives:</b>	
Explosibilité:	En présence d'une source d'ignition : Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.
<b>Propriétés comburantes:</b>	Non pertinent (compte tenu de sa structure)

### 9.2. Autres données:

<b>Solubilité dans d'autres solvants:</b>	Soluble dans la plupart des solvants organiques
<b>pKA:</b>	11,8 à 20 °C (calculé(e))

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**10.1. Réactivité:** Pas de données disponibles.

**10.2. Stabilité chimique:**

Produit stable dans les conditions normales de stockage et de manipulation.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses:**

En présence d'une source d'ignition : Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

**10.4. Conditions à éviter:**

Chaleur, flammes et étincelles. Éviter l'humidité.

**10.5. Matières incompatibles:**

Oxydants forts

**10.6. Produits de décomposition dangereux:****Décomposition thermique:**Température de décomposition:  $\geq$  250 °C

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

Par combustion, formation de produits toxiques:, Oxydes de carbone

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Toutes les données disponibles sur ce produit et/ou les composants cités à la Section 3 et/ou des substances analogues/métabolites ont été prises en compte pour l'évaluation des dangers.

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques:****Toxicité aiguë:****Inhalation:**

- Chez l'animal :

**Peu nocif par inhalation**

Pas de mortalité/4 h/Rat: 5,11 mg/l (Méthode: OCDE ligne directrice 403), Inhalation de poussières:, Troubles respiratoires

**Ingestion:**

- Chez l'animal :

**Peu nocif par ingestion**

Pas de mortalité/Rat: 2.000 mg/kg (Méthode: OCDE Ligne directrice 423) , Pas d'effets toxiques spécifiques

**Dermale:**

- Chez l'animal :

**Peu nocif par contact avec la peau**

Pas de mortalité/Rat: 2.000 mg/kg (Méthode: OCDE ligne directrice 402), Pas d'effets toxiques spécifiques

**Effets locaux ( Corrosion / Irritation / Lésions oculaires graves ):****Contact avec la peau:**

- Chez l'animal :

**Peu ou pas irritant pour la peau**

Irritation légère de la peau (OCDE Ligne directrice 404, Lapin, Durée d'exposition: 4 h)

**Contact avec les yeux:**

- Chez l'animal :

**Légèrement irritant pour les yeux.**

Irritation légère des yeux (OCDE ligne directrice 405, Lapin)

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:****Inhalation:**

Pas de données disponibles.

**Contact avec la peau:**

- Chez l'animal :

**Non sensibilisant cutané**

Aucune allergie cutanée n'a été observée (Méthode: OCDE Ligne directrice 429 LLNA : essai des ganglions lymphatiques locaux, Souris)

**Effets CMR :****Mutagenicité:****Non génotoxique****In vitro**

Inactif sur les tests de génotoxicité in vitro

Étude in vitro de mutations géniques sur des bactéries: (Méthode: OCDE Ligne directrice 471)

Test de mutations géniques in vitro sur cellules de mammifères: (Méthode: OCDE Ligne directrice 476)

Test d'aberrations chromosomiques in vitro sur lymphocytes humains: (Méthode: OCDE Ligne directrice 473)

**Cancérogénicité:**

Pas de données disponibles.

**Toxicité pour la reproduction:****Fertilité:****L'ensemble des informations disponibles ne permet pas de suspecter un potentiel reprotoxique.**

- Chez l'animal :

Essai de détection des effets sur la reproduction/le développement: Pas d'effets toxiques pour la reproduction

NOAEL ( Toxicité parentale ): 1.000 mg/kg bw/jour

NOAEL ( Fertilité ): 1.000 mg/kg bw/jour

NOAEL ( Toxicité pour le développement ): 1000 mg/kg bw/jour

(Méthode: OCDE Ligne directrice 421, Rat, Par voie orale)

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles :****Exposition unique :****Inhalation:****La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.**

- Chez l'homme :

Inhalation de poussières: , A fortes concentrations, Risque d'irritation pour les voies respiratoires

**Exposition répétée:****La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.**

• Chez l'animal :

Par inhalation: Sites d'action: Poumons

Irritation locale

Inflammation

NOAEL= 0,0344 mg/l, LOAEL= 0,328 mg/l (Méthode: OCDE ligne directrice 412, Rat, 4 Sem)

**Danger par aspiration:**

Non concerné

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Évaluation Ecotoxicologique:

Toutes les données disponibles et pertinentes sur ce produit et/ou les composants cités à la Section 3 et/ou des substances analogues/métabolites ont été prises en compte pour l'évaluation des dangers.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques.

**12.1. Toxicité aiguë :****Poissons:****Peu nocif pour les poissons**

CL50, 96 h (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) : &gt; 100 mg/l (Méthode: OCDE ligne directrice 203)

**Invertébrés aquatiques:****Nocif pour la daphnie.**

CE50, 48 h (Daphnia magna (Grande daphnie)) : 94,9 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 202)

**Plantes aquatiques:****Nocif pour les algues.**

CE50, 72 h (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)) : 43,2 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 201, Inhibition de la croissance)

**Micro-organismes:**

CE20, 3 h (Boues activées) : &gt; 1.000 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 209)

**Toxicité des sédiments:**

NOEC (Lumbriculus variegatus): &gt; 1000 mg/kg dw (Méthode: OCDE Ligne directrice 225)

**Toxicité aquatique / Toxicité à long terme:****Invertébrés aquatiques:**

NOEC, 21 jr (Daphnia magna (Grande daphnie)) : &gt; 20 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 211, reproduction)

**Plantes aquatiques:**

CE10, 72 h (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)) : 37 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 201, Inhibition de la croissance)

**12.2. Persistance et dégradabilité :****Biodégradation (Dans l'eau):****Facilement biodégradable**

63 % après 28 jr (Méthode: OCDE ligne directrice 301D)

**12.3. Potentiel de bioaccumulation :****Bioaccumulation:****Non bioaccumulable**

Coefficient de partage: n-octanol/eau: log Kow : &gt; 6 , à 25 °C (Méthode: OCDE Ligne directrice 117)

Facteur de bioconcentration (FBC): 4,15 (56 jr, Méthode: OCDE ligne directrice 315, Lumbriculus variegatus)

**12.4. Mobilité dans le sol - Répartition entre les compartiments environnementaux:****Pression de vapeur :**

0,00004 Pa, 25 °C, (Méthode: OCDE ligne directrice 104)

**Absorption / désorption:**

log Koc: 5,4 ( Méthode: Ligne directrice OCDE 121 )

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :**

Cette substance ne répond ni aux critères PBT, ni aux critères vPvB du règlement REACH, annexe XIII.

**12.6. Autres effets néfastes:** Aucun(e) à notre connaissance.

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Traitement des déchets:**

- Élimination du produit:** Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Éliminer le contenu/récepteur dans une installation d'élimination des déchets agréée. En accord avec les réglementations locales et nationales.
- Élimination des emballages:** Ne pas rejeter dans l'environnement. Recycler ou incinérer. En accord avec les réglementations locales et nationales.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

**15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

Fiches de données de sécurité: conformément à l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 et son/ses amendement(s)

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:****REGLEMENTATION FRANCAISE:**

- Sécurité au travail** Code du travail art. R 4222-1 à 4222-26. Captation des vapeurs, aérosols et particules solides à la source d'émission. Assainissement  
Code du travail art. R 4227-42 à R 4227-54 : Prévention des explosions et art. R 4227-1 à R4227-41: Prévention des incendies  
Décret n°88-1056 du 14.11.1988 et Arrêté du 28.07.2003 : matériels électriques/atmosphères explosives  
Décret n°96-1010 du 19.11.1996 et arrêté du 8.07.2003 : protection des travailleurs/atmosphère explosive.  
Code de la Sécurité sociale : articles L461-6 et D.461-1
- Installations classées** France. Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), code de l'environnement, partie réglementaire, livre V, titre I
- Déchets** Loi n°75-633 du 15.7.75 - Instruction technique du 22.1.80 sur les déchets industriels  
Arrêté du 02.02.1998, modifié par l'arrêté du 29.05.2000 et par l'arrêté du 03.08.2001, relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau, ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique:**

Cette information n'est pas requise.

**INVENTAIRES:**

- EINECS:** Conforme, Cette substance a été enregistrée conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH).
- TSCA:** Conforme
- DSL:** Tous les composants de ce produit sont sur la liste Canadienne DSL.
- IECSC (CN):** Consulter ARKEMA
- KECI (KR):** Conforme
- AICS:** Conforme
- NZIOC:** Consulter ARKEMA

**16. AUTRES INFORMATIONS****Mise à jour:**

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour:		Type:
8	8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE	Ajouts
8	Protection respiratoire	modifications
15	Inventaires	modifications

**Thésaurus:**

NOAEL : Dose sans effet toxique observable (NOAEL)

LOAEL : Dose/concentration la plus faible pour laquelle un effet indésirable est encore observé (LOAEL)

bw : Poids du corps

food : dans la nourriture

dw : Poids sec

vPvB : Très persistant et très bioaccumulable

PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique

Ce document s'applique au produit EN L'ETAT, conforme aux spécifications fournies par ARKEMA. En cas de combinaisons ou de mélanges, s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître. Les renseignements contenus dans cette fiche sont donnés de bonne foi et basés sur nos dernières connaissances relatives au produit concerné, à la date d'édition. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité. L'énumération des textes législatifs, réglementaires et administratifs ne peut être considérée comme exhaustive. Il appartient au destinataire du produit de se reporter à l'ensemble des textes officiels concernant l'utilisation, la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable. L'utilisateur du produit doit également porter à la connaissance des personnes qui peuvent entrer en contact avec le produit (emploi, stockage, nettoyage des conteneurs, interventions diverses) toutes les informations nécessaires à la sécurité du travail, à la protection de la santé et de l'environnement, en leur transmettant cette fiche de données de sécurité.

**NB: Dans ce document le séparateur numérique des milliers est le "." (point), le séparateur décimal est la "," (virgule).**